

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 24 AOUT 2005

L'an deux mil cinq, le mercredi vingt-quatre août, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

Présents : Gérard TREMOULET, Eric MUGNERET ; Jean-Michel BOISARD, Fabien BONIN, Jean-Louis DELAYE, Dominique FRENAY, Muriel GAGOU, Françoise LAMM et Bruno YGAUNIN.

Absents excusés : Mme DELLUC pouvoir à M. YGAUNIN
M. MOUGENOT pouvoir à M. DELAYE
Mme THOURET Pouvoir à M. BONIN

Secrétaire de séance : sur proposition du Maire, le conseil désigne M. Dominique FRENAY comme secrétaire de séance.

1- CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL :

M. DELVA est admis au concours d'animateur territorial. Il pourra ainsi occuper le poste de directeur de l'Espace Jeunes (C.L.S.H.). Le conseil municipal, sur proposition du maire, décide à l'unanimité, de créer un emploi d'animateur territorial à 35 heures hebdomadaires, pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement de l'Espace Jeunes, à compter du 1^{er} septembre 2005. La personne sera recrutée par voie statutaire (détachement, mutation, inscription sur liste d'aptitude). Les crédits correspondants au grade sont prévus au budget, sans variation de salaire et l'intéressé continue à percevoir l'I.A.T.

2- DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET D'INVESTISSEMENT :

Crédit supplémentaire d'investissement :

La commune a reçu une subvention du conseil général, non prévue au budget, pour les travaux de réfection de la façade de l'école maternelle, d'un montant de 3 867.00 €, représentant 1/3 de la subvention totale.

Cette subvention sera prise en compte au niveau :

- des recettes à l'article 1381 (autres subventions d'investissement non transférables) pour 3 867.00 €
- Le conseil municipal décide au vu de cette recette imprévue, d'affecter cette somme à l'article 2135 (installations générales agencement, aménagement des constructions) en dépenses : pour 3 867.00 €

Virement de crédit :

Le maire informe le conseil municipal qu'un virement de crédit sera effectué en dépenses de la section d'investissement, par prélèvement à l'article 20 (dépenses imprévues). La somme de 2 330.00 € sera affectée à l'article 2135 (installations générales agencement, aménagement des constructions).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces décisions modificatives.

3- CONVENTION TRANSMISSION DES DONNEES ELECTORALES :

Le Maire informe le conseil municipal que suite au changement du logiciel de traitement de la liste électorale, la commune a désormais la possibilité de transmettre les données électorales, par Internet (AIREPNET), à l'INSEE. Ce travail se faisait auparavant sur papier et par voie postale, en fin d'année. Pour transmettre ces données informatiques au fur et à mesure des modifications, la commune doit signer une convention avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Cette convention n'entraîne aucun frais financier à la commune. Le conseil municipal autorise à l'unanimité, la signature de cette convention.

4- INTERCOMMUNALITE :

Le maire fait le point sur les divers travaux menés par les commissions, avec les représentants de la commune. Il fait part d'un modèle de délibération concernant l'arrêté du périmètre d'une communauté de communes à 26. Le maire donne lecture de la lettre adressée par le Préfet de Région, à M. le Président du SIVOM de Genlis.

M. BOISARD fait le point sur sa dernière réunion : sur l'impact économique des futures zones d'activités intercommunales. Un compte-rendu de cette réunion sera prochainement diffusé.

5- QUESTIONS DIVERSES :

* M. BOISARD :

- propose un nouvel agencement des commissions, pour une meilleure organisation et répartition des délégués. Le conseil donne à l'unanimité son accord de principe. Son vote sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil. En ce qui concerne la commission des impôts, M. le maire demande si des personnes habitant la commune seraient intéressées pour participer à cette commission. Cette commission se réunit une à deux fois par an et a pour but d'examiner les permis de construire et les autorisations d'urbanisme déposées dans l'année. Une classification des résidences déterminera, en fonction de la valeur locative, le montant de la taxe d'habitation de chaque administré de la commune.

* M. BOISARD :

- demande que l'entreprise LORIN organise une réunion avec les habitants du lotissement la Justice, pour clarifier le règlement intérieur, compte tenu des dérives observées au niveau de l'urbanisme.
- informe que l'entreprise SOCOTEC commence lundi 29/08/2005, une analyse des bâtiments communaux pour le contrôle de l'amiante.

* Dans le cadre du comité de jumelage, M. le maire fait part de la réception du programme pour le voyage en Italie, du 02 septembre prochain. Des places sont encore disponibles.

Mme GAGOU précise que la location du bus reste à la charge du budget de la commission « fêtes et cérémonies ». Compte tenu du peu de personnes inscrites à ce voyage, une réflexion devra être menée sur la fréquence des voyages futurs. M. MUGNERET déplore qu'un manque de communication de la part de l'association du jumelage entraîne des relations dégradées qui ne favorisent pas l'organisation sereine d'une telle manifestation.

* M. MUGNERET fait part du suivi du personnel communal et informe qu'une personne attachée aux services scolaires ne désire pas renouveler son contrat, une étude est en cours pour son remplacement.

Une réunion avec le personnel de la cantine-garderie et la nouvelle employée de l'ADMR est prévue afin de faire le point sur les tâches de chacun, notamment au niveau de la sécurité et de l'hygiène.

Il serait opportun de revoir la période de fermeture estivale de l'Espace Jeunes (ex : 14 juillet au 15 août), voire de réduire celle-ci. On pourrait également envisager des horaires d'hiver différents des horaires d'été.

Il informe également que les travaux de mise aux normes de la cantine seront terminés mardi 30/08/2005.

Il précise que l'association des 3A continue avec 3 activités :

- gym enfants,
- yoga,
- atelier décoration.

Et qu'un club de karaté sera créé sur la commune, dès la rentrée.

* M. le maire informe que l'apprentie recrutée pour le CAP de la petite enfance commencera son cycle de formation le 2 septembre 2005.

Une discussion de mise au point avec le syndicat des eaux, sur le plan de lotissement de la zone artisanale a pu permettre de faire avancer ce dossier déposé auprès de la D.D.E.

* Mme LAMM informe que les contes givrés auront lieu le jeudi 27 octobre 2005, à 20 h 30, au Chaudron.

Devant le succès de la saison dernière, la commission « fêtes et cérémonies » fait la proposition d'organiser à nouveau 2 manifestations :

- courant octobre : une exposition peinture,
- courant novembre : une exposition artisanale.

* Mme GAGOU informe que la nouvelle version cybercommunes est en ligne, depuis lundi 22/08/2005, consultable sur <http://www.cybercommunes.com/AISEREY>.

- certaines personnes lui ont demandé s'il était possible de louer la vaisselle et/ou le mobilier (tables et chaises) des salles de la commune. Cette question sera étudiée en commission.

Elle informe également que l'adhésion au C.A.U.E. n'est pas obligatoire pour bénéficier de ses services.

* M. BONIN informe qu'il est possible de visualiser les photographies satellites des maisons d'Aiserey, sur le site google Earth <http://earth.google.com>.

- M. FRENAY demande de préciser à la fin de chaque conseil, la date du conseil suivant.
Il demande également de rappeler les règles de bienséance et de civisme, au sujet des horaires réglementant le bruit et en particulier les nuisances sonores engendrées par le regroupement tardif au terrain de tennis.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 27/09/2005, à 20 heures.

La séance est levée à 21 h 50.